



Direction des Affaires Culturelles

2025 DAC 463 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1, place du Québec à Paris 6e.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Paris souhaite rendre hommage aux étudiantes victimes d'une attaque féminicide à l'École Polytechnique de Montréal, au Québec, le 6 décembre 1989.

Ce 6 décembre 1989, l'École Polytechnique de Montréal a vécu l'horreur. Vers 17 heures 10, un homme armé d'une carabine fait irruption dans une classe d'ingénierie mécanique, située au deuxième étage de l'établissement. L'assaillant s'appelle Marc Lépine ; âgé de 25 ans, il est d'origine québécoise par sa mère et algérienne par son père. Il ordonne à l'assistance de cesser toute activité, avant de prononcer cette phrase terrible : « *Les filles se mettent à gauche, et les garçons à droite.* ». Il tire une première fois en l'air, et poursuit : « *Les filles, au fond de la classe ! Et les gars, vous sortez !* ». Il ne reste alors que neuf filles au fond de la salle. « *Savez-vous pourquoi vous êtes là ?* », leur demande-t-il, avant de les accuser : « *[Parce que] vous êtes toutes des féministes, et je hais les féministes !* ». *L'une des jeunes otages a le courage de lui répondre : « Mais on n'est pas des féministes ! »*. L'assaillant ne l'entend pas, et tire en rafales, comme sur un peloton d'exécution, ne laissant aucune chance de survie à ses premières victimes. Puis, son arme à la main, il sort de la salle de classe, emprunte les escaliers et parcourt les étages. Dans sa course folle à travers l'école, il cible uniquement les jeunes filles. Ici, il tire à bout portant ; là, il plante son couteau dans le corps d'une nouvelle victime. Puis, au bout de vingt minutes, il se donne la mort avec son fusil, canon calé sous le menton. Les policiers retrouveront sur lui une lettre de suicide, ainsi que deux autres lettres destinées à des amis, toutes datées du jour du massacre. Dans l'une d'elles, le meurtrier a clairement revendiqué cette attaque visant des femmes, ainsi que d'autres actions antiféministes qu'il avait l'intention de commettre ultérieurement.

Quatorze jeunes femmes ont été assassinées lors de l'attaque :

Geneviève Bergeron (21 ans), étudiante en génie mécanique ;
Hélène Colgan (23 ans), étudiante en génie mécanique ;
Nathalie Croteau (23 ans), étudiante en génie mécanique ;
Barbara Daigneault (22 ans), étudiante en génie mécanique ;
Anne-Marie Edward (21 ans), étudiante en génie chimique ;
Maud Haviernick (29 ans), étudiante en génie métallurgique ;
Barbara Klucznik-Widajewicz (31 ans), étudiante en sciences infirmières ;
Maryse Laganière (25 ans), employée de Polytechnique, service des finances ;
Maryse Leclair (23 ans), étudiante en génie métallurgique ;
Anne-Marie Lemay (22 ans), étudiante en génie mécanique ;
Sonia Pelletier (28 ans), étudiante en génie mécanique ;
Michèle Richard (21 ans), étudiante en génie métallurgique ;
Annie St-Arneault (23 ans), étudiante en génie mécanique ;
Annie Turcotte (20 ans), étudiante en génie métallurgique.

Treize autres personnes ont été blessées lors de l'attaque, dont 10 étaient des femmes ; et au moins quatre victimes se suicideront à la suite de ce tragique événement.

Considéré comme le premier attentat antiféministe de masse, ce féminicide a bouleversé les Québécois et les Québécoises, et marqué un tournant dans l'histoire du Canada.

Afin d'honorer la mémoire des victimes, il vous est proposé d'apposer une plaque commémorative au 1, place du Québec (Paris 6^e) – dont le texte sera le suivant :

« EN MÉMOIRE DES VICTIMES ASSASSINÉES ET BLESSÉES,
LORS DU FÉMINIDE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL,
À QUÉBEC,
LE 6 DÉCEMBRE 1989 »

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2025 DAC 463 Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1, place du Québec à Paris 6e.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel madame la Maire de
Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du
féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1 place du Québec à
Paris 6e ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par madame Laurence PATRICE, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Madame la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage aux victimes du féminicide de l'École Polytechnique de Montréal (Québec), le 6 décembre 1989, au 1 place du Québec à Paris 6e .

Article 2 : Le texte de la plaque est : « En mémoire des victimes assassinées et blessées, lors du féminicide de l'école Polytechnique de Montréal, au Québec, le 6 décembre 1989 »

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1.200 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2025 et suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.